

Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Nicolas Tièche
au sujet du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, en cinq points, de Monsieur le Conseiller Nicolas Tièche au sujet du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens, déposée et lue au Conseil communal du 7 décembre 2020.

- *Un commandant démissionne en 2018, un autre en 2020, parce qu'aucune réponse satisfaisante ne leur est donnée en termes de gestion de la charge de travail. En perdant ces personnes, des compétences sont perdues, dans parler des répercussions au sein du groupe de sapeurs-pompiers. Est-il normal de gérer ce genre de situation avec une lenteur aussi grande (près de 2 ans) ?*

Réponse :

Les Municipalités de Prilly et de Renens sont évidemment préoccupées par la question de la surcharge de travail administratif au SDIS Malley. La proposition de l'engagement du Cdt sur un poste à plein-temps n'ayant pu être présentée aux Conseils communaux au vu du refus manifesté par Prilly au stade de la Commission ad hoc, le problème est resté entier; il est l'une des raisons du départ du Cdt Charrey en 2018.

Lors de l'entretien en vue de la nomination au poste de Cdt, le Maj Strauss avait exprimé son souhait qu'une solution soit rapidement trouvée. Comme cela n'a pas été le cas, il a présenté sa démission au 31 décembre 2020 dans une lettre dont les Municipalités ont accusé réception le 8 octobre 2020.

«Est-il normal de gérer ce genre de situation avec une lenteur aussi grande (près de 2 ans) ?» La réponse est simple : non ! cela n'est pas normal.

Il s'agit de discriminer les tâches en séparant celles qui relèvent de l'activité «pompiers» de celles qui sont de l'ordre de la gestion administrative. Cette phase des travaux - menée conjointement entre la Commune de Renens - responsable RH et commune boursière - et les deux Municipaux en charge de la sécurité - Messieurs Olivier Golaz et Antoine Reymond - a permis l'établissement de deux listes de tâches. La seconde phase doit permettre l'établissement d'un préavis municipal commun aux deux communes, préavis proposant une prise en charge administrative comme le prévoyait celui portant sur la fusion des SDIS de Prilly et de Renens (préavis N° 15-2013). Le dossier n'a pas pu avancer comme nous le souhaitions pour des raisons administratives.

- *Comment la Municipalité entend-elle gérer ce poste à l'avenir afin d'éviter que ce problème ne se reproduise ?*

Réponse :

Les deux Municipalités ont nommé, le 7 décembre 2020, un nouveau Cdt pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2021. Dès le début de cette année, le dossier sera remis sur la table de travail. Ce point a été abordé lors de l'entretien en vue de la nomination du nouveau Cdt et des solutions ont d'ores et déjà été esquissées.

- *L'actuel Cdt démissionne en août. Un poste est mis au concours le 16 novembre seulement. Que s'est-il passé au niveau de la gestion des ressources humaines pour qu'il en soit ainsi ?*

Réponse :

Après avoir répondu en commun au Cdt Strauss par lettre du 8 octobre 2020, les deux Municipalités ont souhaité discuter ensemble de la question du remplacement du Cdt démissionnaire précisément pour ne pas placer son successeur dans une situation identique. Ce n'est qu'ensuite - et avec un léger retard lié au Covid-19 - que le poste a pu être mis au concours pour une désignation le 7 décembre 2020.

- *L'actuel Cdt avait demandé un poste à 50 % afin de résorber la surcharge continue de travail. Qu'en est-il ?*

Réponse :

«Chat échaudé craint l'eau froide !» dit le proverbe ! Devant le peu d'enthousiasme suscité par le projet précédent, les Municipalités ont choisi une autre voie : proposer une décharge administrative.

- *Comment la Municipalité se positionne-t-elle face au Projet de professionnalisation des interventions de jour et du coût qui en découlera pour la Ville de Prilly ?*

Réponse :

La question concerne la mise en application du projet VIDIS 20-25 (Vision Intégrée Défense Incendie et Secours) dont les principes de base sont simples : Lausanne interviendrait avec ses pompiers professionnels en journée et durant la semaine sur le territoire des SDIS - dont celui de Prilly-Renens - et le SDIS Malley de nuit et durant les week-ends.

Si les principes sont simples, leur application pose bien des questions financières, juridiques, etc. Une présentation à l'ensemble des Municipalités concernées devrait pouvoir avoir lieu au premier semestre 2021. La question des coûts sera ainsi mise en discussion. S'il est trop tôt pour en dire plus à ce jour, sachez que la stabilité des coûts - qui viennent d'ailleurs d'être modifiés au SDIS Malley afin d'être en phase avec les montants facturés par les autres SDIS - est l'une des questions cruciales des débats.

Ceci permet de souligner que nous voulons un SDIS Malley - avec ses deux casernes - qui reste attractif pour tous les sapeurs-pompiers volontaires qui s'y engagent; à cet effet, les Cdt avaient été invités à donner leur avis sur l'ensemble du projet et l'organe politique de direction du projet a pu reprendre à son compte bon nombre de leurs demandes.

Le traitement de ce dossier a aussi été retardé par le Covid-19 et la difficulté de se rencontrer induite par la pandémie.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} février 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
A. Gillieron

La Secrétaire
J. Mojonnet



Réponse présentée au Conseil communal en séance du 8 février 2021.